



Programmation 2021 – 2026 du Contrat Territorial Eau et Climat Aisne Vesle Suippe

Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)						
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Enjeu 1 : Atteinte ou préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles									
Action 1.1 : Etudes de programmation des cours d'eau	CC de la Région de Suippes	La Suippe, l'Ain, la Py, la Noblette				3,750	7,500		11,250
	SIABAVES	La Vesle, la Suippe, la Prosne, la Loivre, le Rouillat, cours d'eau prioritaires	150,000	9,550	89,800	9,000	6,650	7,750	272,750
	SIGMAA	Le Ru du Moulin, le Ru du Château, le Tordoir, Le Bouffignereux, le Beaurepaire					8,000		8,000
	SIAA	L'Ardre							0,000
Action 1.2 : Travaux de restauration de cours d'eau	CC de la Région de Suippes	La Suippe, l'Ain, la Py, la Noblette	117,204	117,204	117,204	117,204	117,204	35,00	621,020
	SIABAVES	La Vesle, la Suippe, la Prosne, la Loivre, le Rouillat	325,00	325,00	285,00	333,50	325,00	325,00	1 918,500
	SIGMAA	Le Ru du Moulin, le Ru du Château, le Tordoir, Le Bouffignereux, le Beaurepaire	86,150	21,860	21,860	40,780	40,780	20,620	232,050
	SIAA	L'Ardre							0,000
	FDPPMA 51	Annexes hydrauliques de la Vesle		5,000					5,000
	FDPPMA 02	Annexes hydrauliques de l'Aisne et de la Vesle			15,000		20,000		35,000
Action 1.3 : Etudes et travaux de restauration de la continuité écologique	CC de la Région de Suippes	La Suippe, l'Ain, la Py, la Noblette	7,460	8,360		21,860	24,800		62,480
	SIABAVES	La Prosne			40,000				40,000
	SIGMAA	Le Bouffignereux, le Beaurepaire				1,595	10,050	14,000	25,645



Programmation 2021 – 2026 du Contrat Territorial Eau et Climat Aisne Vesle Suipe

Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)						
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Enjeu 1 : Atteinte ou préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles									
Action 1.4 : Etude d'évaluation des travaux de cours d'eau	CC de la Région de Suippes	La Suipe, l'Ain, la Py, la Noblette	4,500		4,500	4,500		4,500	18,000
	SIABAVES	La Vesle, la Suipe, la Prosne, la Loivre, le Rouillat	5,300	2,500	2,800	2,500	2,500		15,600
	SIGMAA	Le Tordoir, Le Bouffignereux				3,000		3,000	6,000
	FDPPMA51	La Vesle, La Noblette, La Suipe, La Py, L'Ardre	Cf. contrat animation de la FDPPMA51						0,000
	FDPPMA02	La Vesle et affluents, L'Aisne et affluents	Cf. contrat animation de la FDPPMA02						0,000
Enjeu 2 : Rareté de la ressource en eau superficielle ou en eau souterraine									
Action 2.1 : Suivi des études quantitatives, valorisation des données et participation à la mise en œuvre des plans d'actions	SIABAVES	Bassins Aisne Vesle Suipe	Cf. animation						
Enjeu 3 : Préservation des zones humides et de la biodiversité									
Action 3.1 : définition de la stratégie d'actions pour les zones humides	SIABAVES	Bassins Aisne Vesle Suipe	Cf. animation						



Programmation 2021 – 2026 du Contrat Territorial Eau et Climat Aisne Vesle Suipe

Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)							
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
Enjeu 3 : Préservation des zones humides et de la biodiversité										
Action 3.2 : Travaux d'entretien et de restauration des zones humides	SIABAVES	Sites prioritaires définis par l'étude de définition de la stratégie			10,000				10,000	20,000
	CEN Hauts-de-France	Sites prioritaires définis par l'étude de définition de la stratégie et sites sous convention (ex : marais de la vallée de la Muze, marais de Beaurieux...)	40,500	33,600	38,860	33,600	38,860	33,600	219,020	
	CEN Champagne-Ardenne	Sites prioritaires définis par l'étude de définition de la stratégie et sites sous convention (ex : trou de Leu...)	25,475	25,475	29,515	25,475	25,475	25,475	156,890	
	PNR de la Montagne de Reims	Bassins versants de la Vesle et de l'Ardre sur le territoire du PNR	3,350	17,050	17,050	9,550	9,500	9,500	66,000	
Action 3.3 : Etude d'évaluation des travaux de zones humides	SIABAVES	Sites prioritaires définis par l'étude de définition de la stratégie		4,240			8,480		12,720	
	CEN Hauts-de-France	Sites prioritaires définis par l'étude de définition de la stratégie et sites sous convention (ex : marais de la vallée de la Muze, marais de Beaurieux...)	6,000	4,000	4,000	4,000	4,000	22,000		
	CEN Champagne-Ardenne	Sites prioritaires définis par l'étude de définition de la stratégie et sites sous convention	3,080	6,930	3,080	3,080	3,080	6,930	26,180	



Programmation 2021 – 2026 du Contrat Territorial Eau et Climat Aisne Vesle Suipe

Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)							
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
Enjeu 4 : Amélioration de la connaissance des eaux superficielles ou souterraines										
Action 4.1 : étude de connaissances des zones humides	PNR de la Montagne de Reims	Bassins versants de la Vesle et de l'Ardre sur le territoire du PNR	Cf. contrat d'animation du PNR							0,000
	CEN Hauts-de-France	Sites prioritaires définis par l'étude de définition de la stratégie et sites sous convention (ex : marais de la vallée de la Muze, marais de Beurieux...)	12,000	19,000	4,800	4,800	0,800	16,800	58,200	
	CEN Champagne-Ardenne	Sites prioritaires définis par l'étude de définition de la stratégie et sites sous convention	17,325	5,775	4,620	5,775	4,620		38,115	
Action 4.2 : étude de connaissances des cours d'eau	FDPPMA51	La Vesle, La Noblette, La Suipe, La Py	Cf. contrat animation de la FDPPMA51						0,000	
	FDPPMA02	La Vesle, l'Aisne, La Suipe	Cf. contrat animation de la FDPPMA02						0,000	
Enjeu 5 : Animation et communication										
Action 5.1 : Animation : - CTEC - rivière - zones humides - érosion / ruissellement	SIABAVES	Bassins Aisne Vesle Suipe	273,660	277,270	277,270	283,550	288,600	288,600	1 688,950	
Action 5.2 : pédagogie active et communication	SIABAVES	Bassins Aisne Vesle Suipe	1,000	3,050			0,350		4,400	
Action 5.3. : création d'outils de communication	CEN Hauts-de-France	Marais de la Muze		2,500					2,500	
	CEN Champagne-Ardenne	Sites en gestion	3,425	11,275	28,850	32,775	3,925	3,925	84,175	
	PNR de la Montagne de Reims	Saint-Imoges				55,000			55,000	